

La prolifération des éoliennes avive les tensions dans les campagnes

Le pays compte 8 000 mâts. Un nombre qui devrait croître de 62 % d'ici à 2028, proportionnellement à la colère de nombreux Français.

ERIC DE LA CHESNAIS
@plumedeschamps

ENVIRONNEMENT Le pays devrait voir sortir de ses terres ou émerger de ses eaux marines, d'ici à la fin de la prochaine décennie, des milliers d'éoliennes supplémentaires pour répondre aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Décidée par le gouvernement dans un décret du 21 avril dernier, elle prévoit en effet que la part de l'énergie éolienne devienne, d'ici à 2028, la deuxième source de production électrique française devant l'hydraulique, mais loin derrière le nucléaire.

Au regard de l'année passée, elle en prend le bon chemin : elle est passée devant les énergies fossiles (principalement le gaz) en 2020. Pourtant, beaucoup reste à faire. « Pour atteindre cet objectif, la part de l'éolien, qui représente actuellement 8 % de la production électrique française, devra passer entre 15 et 20 % d'ici à la fin de la décennie, commente Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Cela ne veut pas dire que le nombre d'éo-

liennes va doubler, comme certains le laissent croire. Les derniers modèles d'éoliennes sont deux fois plus puissants que les anciens et vont encore améliorer leur productivité. Par ailleurs, les premiers parcs éoliens en mer, avec des rendements encore supérieurs, devraient tourner à partir de 2022. » On compte aujourd'hui 8 000 éoliennes, réparties dans 1 800 parcs sur tout le territoire. Et il devrait y en avoir au total, d'ici à 2028, entre 12 000 et 13 000, en fonction de l'avancement des programmes, soit une augmentation de 50 à 62 %.

Premier écueil : le choix des sites

Face au réchauffement climatique, l'État veut augmenter la part des énergies dites « propres », dont l'éolien et le solaire, car elles rejettent moins de gaz carbonique dans l'atmosphère. Si beaucoup partagent ce but, la mise en œuvre de cette politique énergétique se heurte sur le terrain à de très fortes oppositions. Le premier écueil, c'est le choix des sites. Ils deviennent de plus en plus difficiles à trouver, compte tenu des contraintes imposées aux opérateurs.

Ainsi les mâts ne doivent pas être trop près des habitations (500 mètres minimum), ils ne peuvent pas non plus être situés dans un couloir aérien civil ou militaire, et ils ne peuvent pas être disposés à moins de 30 kilomètres des radars de l'armée ni trop près des radars météo. « Actuellement, compte tenu de toutes ces interdictions, on ne peut pas mettre d'éoliennes sur 47 % du territoire français, reconnaît Michel Gioria, délégué général de France Énergie Éolienne, organisation professionnelle représentant les 17 exploitants d'éoliennes en France. Nous avons demandé aux pouvoirs publics un desserrement de ces critères. Nous voudrions pouvoir mettre des parcs dans un rayon minimal de 20 kilomètres, et non plus 30, autour des radars militaires. Ce qui nous donnerait 15 % d'espace en plus pour implanter des éoliennes et mettrait en cohérence la volonté d'un développement plus harmonieux avec l'atteinte des objectifs de la PPE. »

Dans ce contexte, on comprend que la concurrence entre les opérateurs pour trouver le site idéal est vive. « Le maire de ma commune, Béon, dans l'Yonne, entre Sens



Grâce au combat des collectifs des riverains et des habitants d'Echauffour, la préfecture de l'Orne a ordonné, en janvier, la suspension de l'exploitation du parc éolien, qui ne respectait pas le volume acoustique autorisé.

PATRICK SICCOLI/SIPA

et Auzerre, a déjà été démarché par 6 ou 7 opérateurs différents. C'est à la limite du harcèlement. On fait miroiter aux édiles des recettes fiscales supplémentaires et la rénovation de bâtiments, s'insurge Nicolas Viney, président de l'association Village en campagne, un collectif opposé à l'implantation de trois éoliennes dans la communauté de commune de Joigny, riche en monuments historiques. C'est en totale incohérence avec l'extension récente du label d'art et d'histoire. »

À cette injure patrimoniale s'en ajoute une pire, selon les opposants à un autre projet. Des exploitants n'hésitent pas à faire fi du passé et de la mémoire collective de la guerre. « Les bras m'en tombent, déplore Jean-Louis Butré, président de la Fédération de l'environnement durable (FED), qui regroupe plus d'un millier d'associations opposées aux éoliennes. Aucun lieu, pas même un charnier de la Seconde Guerre mondiale, n'arrête les ambitions des promoteurs et des of-

faïristes. À Ban-Saint-Jean, dans la commune de Denting, en Moselle, un parc éolien est en cours d'instruction sur un charnier où ont été retrouvés plus de 23 000 corps, des Russes, des Ukrainiens morts sur place, en travail forcé. Ce lieu est le plus grand mouvoir nazi de France de la Seconde Guerre mondiale ». Pas sûr que le préfet donne son feu vert à ce chantier qui a causé, en outre, de nombreuses plaintes d'anciens combattants.

Course en avant

En revanche, dans l'Aisne, « des éoliennes sont déjà implantées sur des champs de bataille de la Première Guerre mondiale, à proximité des nécropoles nationales de La Désolation et du Sourd, là où ont péri des milliers de soldats français et allemands », dénonce Valérie Bernardeau, qui habite à Puisieu et Clanlieu, à équidistance des deux cimetières. « Rien ne les arrête, ils veulent encore ajouter d'autres mâts sur des parcs existants, poursuit Valérie Bernardeau, également

À Saint-Brieuc, les pêcheurs furieux menacent de bloquer le chantier

Parmi la dizaine de projets d'éoliennes en mer qui devraient émerger le long des côtes françaises d'ici les prochaines années celui de la baie de Saint-Brieuc cristallise la tension. Il s'agit d'un projet de parc off-shore de 62 mâts de plus de 200 mètres de haut fixés au sol. Problème : il doit être installé au sein d'un des plus importants gisements de coquilles Saint-Jacques du pays, qui est également une zone de frayères et de migrations de nombreuses autres espèces marines.

À quelques semaines du démarrage des travaux, - ils ont été planifiés au début de ce printemps pour une durée de trois ans -, les rapports entre les professionnels de la mer et le porteur du projet, la société Ailes Marines, filiale à 100 % de l'énergétique espagnol Iberdrola, se tendent. « Les marins-pêcheurs ne veulent pas de ce projet et ils ne laisseront pas détruire ce qu'ils s'évertuent à préserver depuis de nombreuses années », prévient Alain Coudray, président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor (CDPMEM) à l'issue d'une réunion de concertation organisée le jeudi 11 mars à la préfecture des Côtes-d'Armor en présence de des marins et de l'opérateur de l'énergie espagnol. « Il n'est cependant pas trop tard pour éviter des affrontements sans précédent en baie de Saint-Brieuc, menace-t-il. Les dirigeants d'Iberdrola (...) doivent abandonner le projet. Dans la volonté affichée de mener la transition écologique avec ses pêcheurs, l'État français doit avoir l'ambition d'annuler ce projet. » Le ton est donné.

Déjà en mai dernier, une soixantaine de navires de pêche ont en-

cerclé pacifiquement un bateau mandaté par le porteur du projet pour effectuer des mesures océanographiques. Il a dû regagner la terre ferme. « Nous ne sommes pas d'accord avec les études d'impact qui ont été faites par Ailes Marines, s'insurge Alain Coudray. La société ne nous a toujours pas apporté les preuves que cela n'allait pas affecter notre travail de façon irréversible et ce dès le démarrage des travaux. »

« Nous ne voulons pas que nos efforts pour reconstituer la ressource en coquilles Saint-Jacques, homards, bulots ou seiches soient réduits à néant »

GREGORY LE DROUGMAGUET (CDPMEM)

Forage pour implanter les pieux des fondations par 30 mètres de profondeur, creusement des tranchées pour rattraper le courant à terre, 100 kilomètres de câble à enfouir... Toutes ces opérations ne seront pas sans conséquences sur le biotope. Sans compter qu'une fois installées, les éoliennes offshore représenteront autant de zones d'exclusion pour la pêche. « Nous ne voulons pas que nos efforts réalisés depuis plus de vingt ans pour reconstituer la ressource en coquilles Saint-Jacques, mais aussi celle des autres espèces comme le homard, le bulot ou la seiche, soient réduits à néant », avertit Gregory Le Droumaguet, chargé de mission auprès du CDPMEM.

Selon l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), « les populations de

coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc ont battu un record historique en 2020, confirmant la tendance favorable observée depuis le début des années 2000, en lien avec la gestion mise en place par les pêcheries françaises ».

Il s'agit désormais du deuxième gisement de coquilles en France derrière celui de la baie de Seine et fait vivre sur la zone 220 bateaux dont une centaine rien que pour le périmètre visé par le parc éolien (80 km²). L'enjeu pour la profession est donc majeur. C'est pourquoi le responsable du CDPMEM a écrit en désespoir de cause au président de la République dans le but de s'entretenir avec lui. Sans succès. Emmanuel Macron leur a fait répondre via son chef de cabinet, Brice Blondel, ancien préfet des Hautes-Pyrénées, que leur dossier avait été « transmis au ministère de la Transition écologique » et au « ministère de la Mer ». « Ces deux ministères apporteront des réponses aux préoccupations des pêcheurs dans les semaines qui viennent », s'engage-t-on au palais présidentiel.

Pour sa part, Ailes Marines insiste avoir « modifié son projet initial lancé il y a dix ans pour tenir compte des remarques des marins pêcheurs ». « Le nombre d'éoliennes installées a été réduit, passant de 100 éoliennes prévues initialement à 62 actuellement », précise un porte-parole en faisant référence au descriptif de ce vaste chantier, disponible sur internet. « Cela permet d'augmenter l'espace entre les éoliennes de 1300 mètres au lieu de 1000 initialement prévus. »

Ainsi, il devrait être plus facile pour les bateaux de naviguer au



En mai 2020, en signe de protestation contre le projet de parc éolien d'Ailes Marines et d'Iberdrola, des pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc avaient échoué leurs bateaux sur la plage d'Erquy.

GAEL CLOAREC/LE PICTORIUM

sein du parc. « Pour minimiser l'impact du parc éolien sur la pêche, les lignes d'éoliennes sont orientées au cap 314°. Elles suivent donc l'axe des courants de marée et donnent la possibilité de pêcher aux arts traïnants, au chalut par exemple, dans le parc. Il est également possible d'y pêcher aux arts dormants, à l'aide de casiers ou de filets par exemple », peut-on également lire dans le projet détaillé.

Pour les pêcheurs, cela représente tout de même une zone d'exclusion de 50 mètres autour de chaque éolienne, soit autant d'obstacles physiques à la navigation, qui s'ajoutent aux incertitudes liées à l'entrée en vigueur du Brexit. « On n'a vraiment pas besoin de ce parc éolien qui va aggraver encore plus l'exercice de notre métier, proteste Alain Coudray. Depuis les années 2000, les accords de la baie de Granville signés avec Jersey nous permettaient d'aller pêcher au large des îles anglo-normandes. Avec l'entrée en vigueur du Brexit cela n'est plus automatique,

77 bateaux bénéficient d'une autorisation provisoire valable jusqu'au 30 avril, mais après ? », interroge le responsable.

« Ce projet n'a ni queue ni tête, fustige Marc Le Fur, député des Côtes-d'Armor. On retire leur travail à des pêcheurs bretons pour des intérêts étrangers. Ces éoliennes seront fabriquées hors de France et l'opérateur Iberdrola, géant de l'énergie espagnol, a des procès dans pratiquement tous les pays où il se trouve », attaque le vice-président de l'Assemblée nationale. « Économiquement c'est également un non-sens, on fabriquerait ici l'électricité éolienne la plus chère de France dans un endroit peu venteux. Le projet alternatif proposé par les pêcheurs, basé sur l'énergie hydrogène produite à partir de la houille, est plus en adéquation avec la baie de Saint-Brieuc. Je comprends la désespérance des pêcheurs, ils ont l'impression qu'on s'est vraiment fichu d'eux dans cette affaire et ça, ils ne peuvent l'accepter », conclut-il. ■

E. L. C.

